

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE RETOUR A L'EMPLOI APRÈS UNE CONVENTION DE CONVERSION

Les adhérents à une convention de conversion, suivis dans trois régions, voient en premier lieu un intérêt financier à leur entrée dans ce dispositif.

En moyenne, une personne sur deux retrouve un emploi dans les six mois qui suivent la fin de sa convention de conversion. L'enquête montre que les conditions de retour à l'emploi dépendent largement du passé professionnel, de l'âge et du sexe des bénéficiaires. En Ile-de-France, la réinsertion est plus rapide et les emplois trouvés sont plus durables. Les relations personnelles et les démarches directes sont les principaux moyens utilisés pour recouvrer un emploi.

Seule une personne sur deux suit une formation pendant sa convention. Pourtant, en avoir bénéficié augmente d'un tiers les chances de retour en emploi, surtout si celle-ci a eu lieu en entreprise.

Une convention de conversion peut être mise en place lors d'un licenciement économique pour tout salarié ayant au moins deux ans d'ancienneté (encadré 1). Pour mieux cerner si ce type de mesure aide réellement à la réinsertion et comment fonctionnent les marchés locaux du travail, la DARES a interrogé, dans cinq départements appartenant à trois régions différentes, une cohorte de personnes qui se sont inscrites en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 (encadré 2).

Pour près d'une personne interrogée sur deux, adhérer à une convention de conversion présente d'abord un intérêt financier en raison de l'allocation spécifique versée pendant six mois; les formations offertes ou l'accès plus facile à l'emploi viennent largement en deuxième position (graphique 1). Pour ces personnes depuis longtemps salariées, la réinsertion peut être plus difficile que pour d'autres qui sont déjà passées par le chômage.

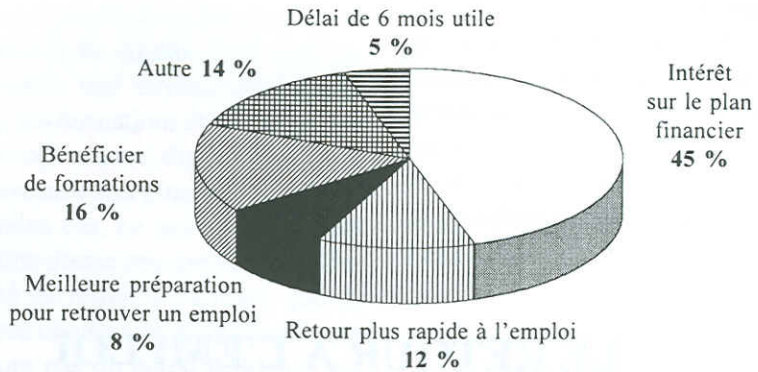


Une fois sur trois, le licenciement économique intervient après plus de dix ans de travail dans la même entreprise

Plus de 60 % des personnes entrées en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ont travaillé plus de cinq ans chez le même employeur avant leur licenciement, et 32 % plus de dix ans (graphique 2).

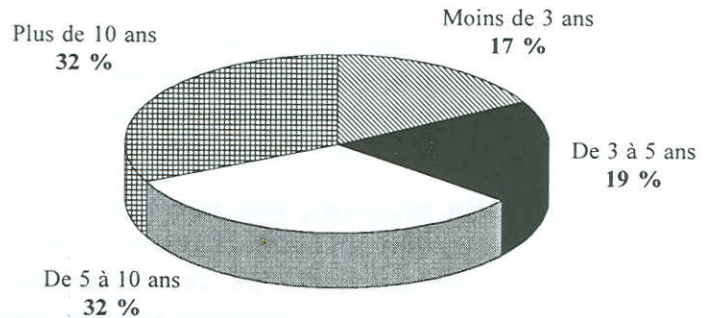
Dans le Nord, la dernière expérience professionnelle est plus longue (36 % des personnes ont travaillé plus de 10 ans) tandis que dans les Bouches-du-Rhône, elle est beaucoup plus courte (seulement 21 % des personnes sont dans ce cas). Ceci est entièrement corrélé à l'âge des adhérents, plus jeunes dans cette dernière région. Les ouvriers ont, en général, plus d'ancienneté que les employés. La plupart des salariés licenciés travaillaient dans l'industrie non alimentaire (31 %) et les services (26 %), majoritairement dans des entreprises de petite taille (28 % dans des entreprises de moins de dix

Graphique 1
Motivation principale pour adhérer à une convention de conversion



Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

Graphique 2
Ancienneté du dernier emploi avant le licenciement



Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

Encadré 1

DISPOSITIF JURIDIQUE ET ACTIVITÉ DES UNITÉS DE RECLASSEMENT

Le dispositif des conventions de conversion a été mis en place en 1987 (arrêtés des 6 mars 1987, 3 et 4 avril 1987) par un accord interprofessionnel, en compensation de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, et renouvelé en 1993. Les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent proposer à l'ensemble des salariés concernés par une procédure de licenciement économique la possibilité d'adhérer à une convention de conversion afin de les aider à se reclasser. La convention est, pour le salarié, un droit inscrit dans le Code du Travail.

Conçue pour prévenir le chômage de longue durée, elle consiste dans la prise en charge individualisée et immédiate des salariés licenciés pour motif économique durant une période de six mois. L'accès à ce dispositif est réservé aux personnes de moins de 57 ans ayant au moins deux ans d'ancienneté dans l'entreprise d'origine (en 1996, un arrêt de jurisprudence a étendu de fait l'accès au dispositif à tout salarié licencié pour motif économique, quelle que soit son ancienneté : cette possibilité vaut en l'attente d'une modification de la loi). Le contrat de travail est alors rompu mais le salarié n'est pas inscrit comme demandeur d'emploi. Pendant les deux premiers mois, il reçoit une allocation spécifique égale à 83 % du salaire antérieur, puis égale à 70 % pendant les quatre mois suivants. Le salarié licencié bénéficie également d'une couverture sociale. La durée de cette allocation est validée au titre de l'assurance vieillesse et des assurances complémentaires. La convention de conversion est financée par l'entreprise et par l'État.

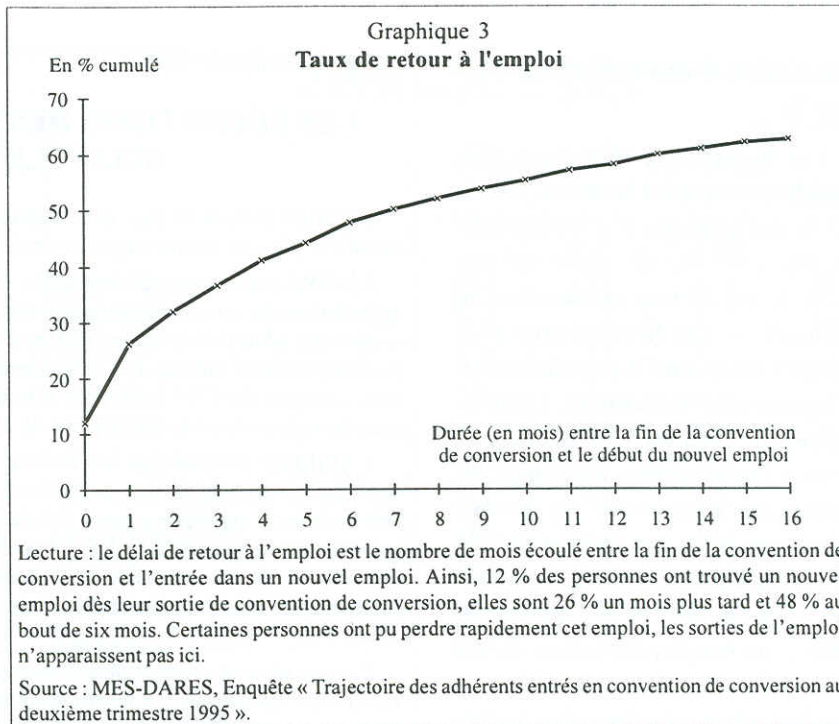
Des Unités Techniques de Reclassement (UTR) ont été mises en place au sein de l'ANPE. Elles sont chargées d'assurer l'accompagnement et le reclassement des adhérents à la convention. Ceux-ci peuvent également recourir aux cellules de reclassement éventuellement mises en place par les entreprises ayant procédé à leur licenciement. Après la réalisation d'un bilan avec le salarié, les actions à engager en vue d'un reclassement sont déterminées (sessions de recherche d'emploi, sensibilisation à la création d'entreprise, évaluation en milieu de travail,...) et des actions de formation, dont la durée ne doit pas excéder 300 heures, peuvent être proposées. En 1996, 52 % des adhérents ont bénéficié d'une formation. Pour plus de 40 % d'entre eux, il s'agissait d'une formation technique assurée par un organisme de formation.

Durant l'année 1996, les UTR ont mené 596 000 entretiens (473 000 en 1995), et engagé près de 211 000 formations et prestations au profit des adhérents (177 000 en 1995). En 1996 comme en 1995, le nombre d'entretiens a progressé de façon conséquente, le nombre de formations s'ajustant au nombre d'adhésions. Le nombre de mises en relation avec des employeurs à partir d'offres d'emploi déposées dans les UTR par ces derniers, s'est élevé, en 1996, à 245 000 (contre 200 000 en 1995). Des propositions concrètes d'emploi ont été faites à plus de la moitié des adhérents.

salariés et 35 % dans des entreprises entre 10 et 50 salariés). Les salariés dans les services sont plutôt d'âge moyen (entre 30 et 44 ans) et des femmes alors que ceux de l'industrie sont plus âgés (plus de 45 ans), et plus souvent des hommes.

Six mois après la fin de la convention de conversion, une personne sur deux a retrouvé un emploi...

Dans un délai maximum de 16 mois après la fin de leur convention de conversion, 63 % des personnes ont réussi à retrouver au moins un emploi (encadré 3). 48 % ont trouvé cet emploi avant six mois, soit moins d'un an après leur



Encadré 2

L'ENQUÊTE «TRAJECTOIRE DES ADHÉRENTS À UNE CONVENTION DE CONVERSION»

L'enquête « Trajectoire des adhérents à une convention de conversion » permet d'analyser le reclassement des personnes en situation de licenciement économique. L'échantillon a été tiré dans les fichiers des Unités Techniques de Reclassement (UTR) qui regroupent les personnes ayant adhéré à une convention de conversion. Les personnes interrogées ont été choisies parmi les salariés entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 dans cinq départements (Bouches-du-Rhône, Nord, Pas-de-Calais, Yvelines, Val-d'Oise) en fonction des trois critères démographiques usuels que sont le sexe, l'âge et la qualification. Les départements ont été choisis de façon à permettre ultérieurement la comparaison avec l'enquête « Trajectoire des demandeurs d'emploi » qui s'intéresse à l'influence des facteurs locaux sur la réinsertion des chômeurs. *L'échantillon n'est donc pas représentatif du point de vue national, ni régional mais seulement à l'échelon local.*

L'enquête « Trajectoire des adhérents à une convention de conversion » est une enquête par panel. Trois interrogations ont donc été réalisées : la première a eu lieu entre mars et mai 1996, soit entre neuf et treize mois après l'entrée en convention de conversion. Les interrogations suivantes ont été effectuées début 1997 et début 1998.

1 024 personnes ont répondu à la première interrogation et 857 personnes à la seconde. Une comparaison entre la France et les départements choisis pour l'enquête sur quelques critères permet d'appréhender les différences régionales qui influenceront les résultats obtenus.

Entrées en convention de conversion au deuxième trimestre 1995

En pourcentage

| | France | Nord/Pas de Calais | Yvelines/Val-d'Oise | Bouches-du-Rhône | Échantillon |
|----------------------------------|--------|--------------------|---------------------|------------------|-------------|
| Age | | | | | |
| Moins de 30 ans | 20,2 | 20,2 | 17,2 | 22,7 | 17,7 |
| De 30 à 44 ans | 51,6 | 52,3 | 49,8 | 52,6 | 51,3 |
| 45 ans et plus | 28,2 | 27,4 | 33,1 | 24,7 | 31,1 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sexe | | | | | |
| Femmes | 45,8 | 39,9 | 47,8 | 45,7 | 43,9 |
| Hommes | 54,2 | 60,1 | 52,2 | 54,3 | 56,1 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Qualification | | | | | |
| Ouvriers non qualifiés | 6,3 | 10,6 | 3,2 | 3,1 | 5,4 |
| Ouvriers qualifiés | 23,3 | 31,6 | 14,8 | 20,7 | 22,5 |
| Employés | 47,6 | 39,5 | 49,8 | 52,5 | 46,6 |
| Professions intermédiaires | 10,9 | 9,1 | 12,8 | 8,1 | 10,0 |
| Cadres | 11,8 | 9,2 | 19,4 | 15,6 | 15,6 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Effectif | 27 511 | 1 597 | 1 549 | 608 | 1 024 |

Source : fichiers des UTR.

adhésion à la convention (graphique 3).

Les hommes se réinsèrent plus rapidement que les femmes. Ainsi, 52 % des hommes ont retrouvé un emploi dans les six mois qui ont suivi la fin de leur convention de conversion. Les femmes sont plus nombreuses parmi la population qui n'a pas retrouvé d'emploi. Les personnes de plus de 45 ans ont plus de mal à se réinsérer; les jeunes, en revanche, retrouvent un travail beaucoup plus rapidement (60 % des jeunes contre 36 % des personnes âgées de 45 ans et plus ont retrouvé un emploi en moins de six mois). Les ouvriers qualifiés ont tendance à se réinsérer plus facilement que la moyenne (mais avec un délai de réinsertion supérieur à six mois) alors que les ouvriers non qualifiés et les employés rencontrent plus de difficultés.

... surtout grâce à des relations personnelles ou à des démarches directes

Les relations personnelles (amis, connaissances ou famille) et les démarches directes sur le marché du travail (candidatures spontanées et petites annonces) ont été les moyens privilégiés de retour à l'emploi (respectivement 27 % et 33 % des premiers emplois ont été retrouvés par ces moyens). Les réseaux professionnels (connaissances professionnelles, agences d'intérim, anciennes écoles ou organismes de formation) ont été mobilisés pour 21% des emplois retrouvés. Enfin, 14 % des premiers emplois ont été obtenus par les canaux institutionnels (principalement ANPE et APEC) (graphique 4).

Ce sont les plus jeunes qui ont mobilisé avec le plus de succès les relations familiales (un jeune sur dix). Les personnes plus âgées se sont plutôt réinsérées grâce à une relation professionnelle. Les hommes et les femmes n'ont pas mené

Encadré 3

LES DÉFINITIONS DES TAUX DE RÉINSERTION SELON LES SOURCES

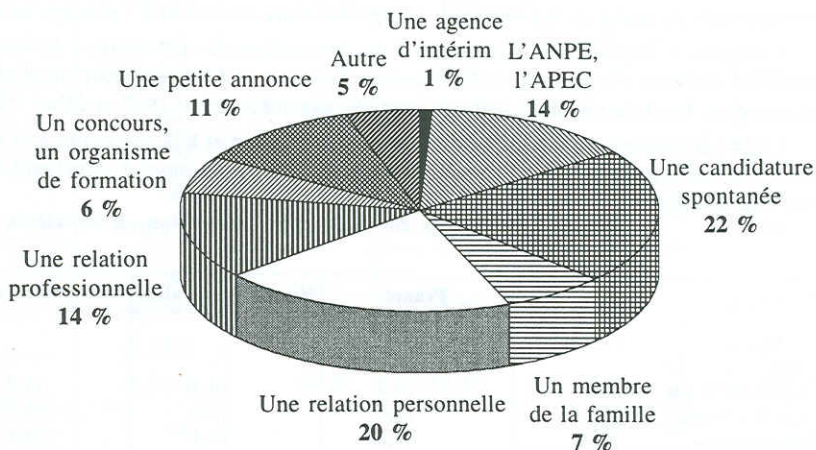
Plusieurs notions de taux de reclassement coexistent et se caractérisent par une durabilité plus ou moins longue du reclassement.

L'ANPE prend une « photographie instantanée » de la situation des adhérents après huit mois, qu'elle rapporte aux seuls individus encore présents dans le fichier (personnes administrativement actives), et prend en compte toute forme (ou perspective proche) d'emploi. Les demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite sont donc comptés dans les personnes réinsérées. Pour la cohorte d'octobre 1996, le taux de reclassement instantané est de 52,8 %.

L'UNEDIC comptabilise les reclassements durables. Elle restitue une histoire des cohortes entrées en indemnisation à diverses périodes, la situation d'emploi à huit mois étant appréciée à partir de la non-indemnisation de la personne ce mois et les mois suivants jusqu'à la date à laquelle l'étude est menée (de l'ordre de quatre mois plus tard). Ne sont donc pas comptabilisées les personnes en activité réduite par exemple. Pour la cohorte d'octobre 1996, le taux de reclassement durable est de 41,5 %.

Le taux de reclassement dans l'enquête « Trajectoires des adhérents à une convention de conversion » s'inscrit dans une optique différente. Sur l'ensemble des personnes entrées en convention de conversion au deuxième trimestre 1995, il ne prend en compte que celles qui ont retrouvé un emploi ou une activité indépendante. La durée de réinsertion est calculée à partir de la sortie de la convention de conversion. Seuls les mois d'entrée et de sortie sont connus et non la date précise, les calculs de durée peuvent donc diverger d'un mois ou deux, en raison de l'approximation. Les taux de reclassement calculés sont des taux locaux (cinq départements) et n'ont aucune représentativité nationale.

Graphique 4
Moyen utilisé pour trouver le premier emploi



Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

leur recherche d'emploi avec les mêmes moyens. Ainsi, les femmes sont passées par des démarches directes pour retrouver du travail (candidatures spontanées pour une femme sur quatre) alors que les hommes ont plus utilisé leurs relations professionnelles (17 %).

Dans les Bouches-du-Rhône, les relations personnelles et surtout fa-

miliales sont très utilisées pour retrouver un emploi alors que dans le Nord et l'Ile-de-France, ce sont plutôt les candidatures spontanées et les relations professionnelles qui prévalent. Une candidature spontanée permet à une personne sur quatre de retrouver un emploi en moins de six mois. Les relations personnelles semblent plus lentes à se mettre en place car elles interviennent

sans doute quand les autres démarches ont été épuisées, les personnes ayant utilisé ce moyen retrouvent plutôt un emploi après six mois d'attente au moins.

Des chances de retour à l'emploi inégales selon les régions

Dans les Bouches-du-Rhône, la réinsertion est moins rapide que dans les autres régions (45 % des personnes retrouvent un travail en moins de six mois) mais, au total, 61 % des individus se sont réinsérés (1). Dans le Nord, le score est un peu moins bon (seulement 58 %). Au contraire, en Ile-de-France, la réinsertion est beaucoup plus rapide. Au bout de six mois, une personne sur deux a déjà retrouvé un emploi et elles sont 68 % sur l'ensemble de la période étudiée (tableau 1).

En Ile-de-France, les écarts de retour à l'emploi entre hommes et femmes se font moins sentir. Les employés et les cadres connaissent une réinsertion beaucoup plus rapide (moins de six mois). Dans le Nord, les femmes sont plus désavantagées, et les ouvriers qualifiés et non qualifiés se réinsèrent mieux (surtout à long terme). Dans les Bouches-du-Rhône, les cadres et les employés se réinsèrent plus que dans les autres régions même si le délai de retour à l'emploi est plus long. Les jeunes (moins de 30 ans) retrouvent plus facilement un emploi.

Dans le Nord, les emplois à durée limitée sont plus nombreux; en Ile-de-France, les emplois sont plus durables

Le statut du premier emploi retrouvé par les personnes qui sortent de leur convention de conversion

(1) - Une véritable évaluation de l'efficacité des conventions de conversion repose sur une comparaison avec une cohorte de demandeurs d'emploi non passés par cette mesure. Ceci sera mené dans une étude ultérieure.

Tableau 1
Qui retrouve un emploi et en combien de temps après la fin de la convention de conversion ?

En pourcentage

| | Emploi trouvé... | | Pas d'emploi retrouvé au bout de seize mois | Ensemble |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------|---|----------|
| | avant six mois | entre six et seize mois | | |
| Ensemble | 47,3 | 14,9 | 37,9 | 100,0 |
| Homme | 51,9 | 15,5 | 32,7 | 100,0 |
| Femme | 42,6 | 14,3 | 43,1 | 100,0 |
| Moins de 30 ans | 59,6 | 14,0 | 26,4 | 100,0 |
| De 30 à 44 ans | 50,0 | 17,1 | 32,9 | 100,0 |
| 45 ans et plus | 36,1 | 11,8 | 52,0 | 100,0 |
| Ouvriers non qualifiés | 43,8 | 15,8 | 40,4 | 100,0 |
| Ouvriers qualifiés | 47,6 | 20,0 | 32,4 | 100,0 |
| Employés | 47,9 | 12,7 | 39,4 | 100,0 |
| Cadres et professions interméd. ... | 48,9 | 14,2 | 36,9 | 100,0 |
| Nord-Pas-de-Calais | 46,5 | 11,6 | 41,9 | 100,0 |
| Ile-de-France | 50,4 | 17,8 | 31,9 | 100,0 |
| Bouches-du-Rhône | 44,7 | 16,6 | 38,8 | 100,0 |

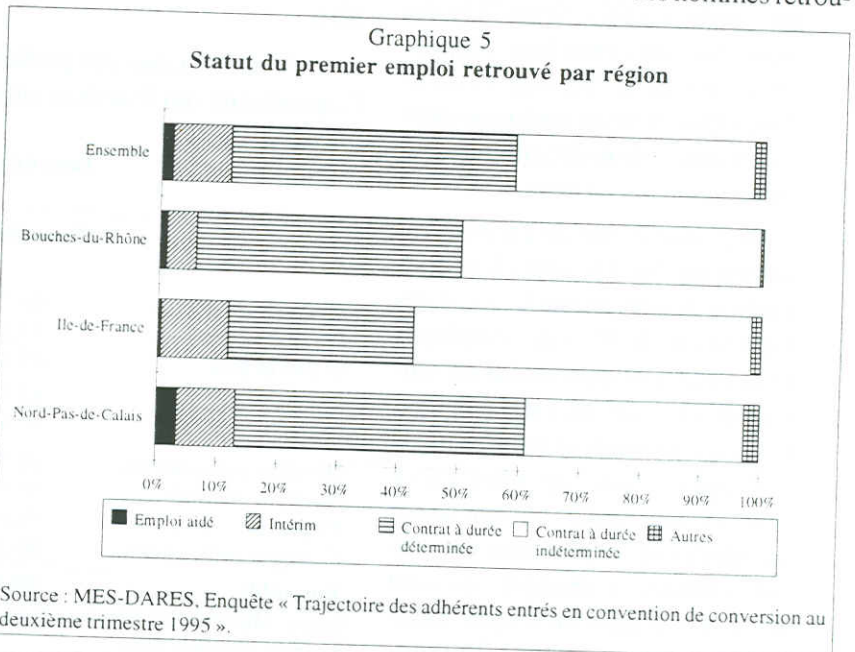
Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

donne une idée de la durabilité de ces emplois. Les contrats à durée indéterminée sont plus souvent le signe d'une intégration durable sur le marché du travail. Parmi toutes les personnes qui ont retrouvé un emploi après leur convention de conversion, près de la moitié sont en contrat à durée déterminée, 40 % sont en contrat à durée indéterminée et 10 % en intérim (graphique 5). Dans le Nord, les contrats temporaires (intérim, contrats à durée déterminée) sont plus nom-

breux. L'intérim est beaucoup utilisé par les entreprises en Ile-de-France et semble se substituer à des contrats à durée déterminée. Les contrats à durée indéterminée y sont les plus nombreux (56 % contre 36 % dans le Nord et 49 % dans les Bouches-du-Rhône).

Les jeunes sont légèrement plus nombreux à retrouver un emploi à durée indéterminée et sont beaucoup plus sollicités pour des missions d'intérim. 51 % des hommes retrou-

Graphique 5
Statut du premier emploi retrouvé par région



Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

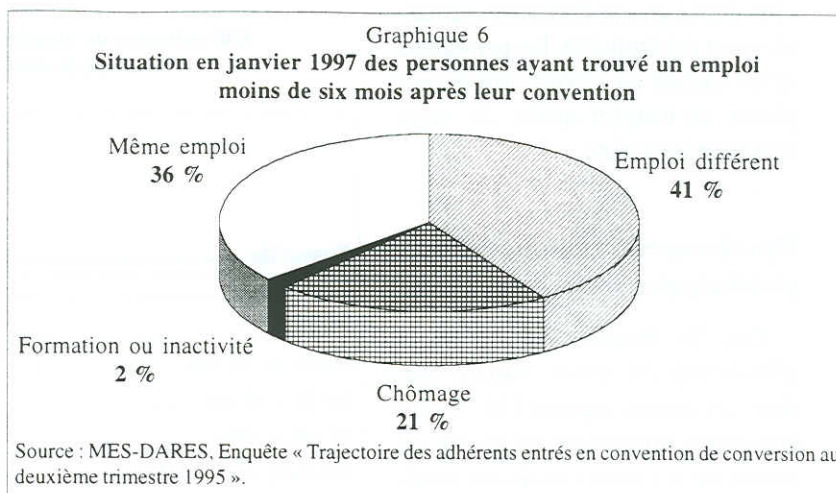
vent un emploi à durée indéterminée contre seulement 41 % des femmes (celles-ci obtiennent plutôt des contrats à durée déterminée). Une majorité de cadres (57 %) retrouve un emploi à durée indéterminée, la proportion est légèrement moindre pour les employés et les ouvriers qualifiés, respectivement 46 % et 44 %. Elle s'effondre pour les ouvriers non qualifiés (18 %).

Les contrats aidés (contrats initiative emploi et contrats d'adaptation) sont très peu nombreux parmi les emplois retrouvés et s'adressent à des personnes de 45 ans ou plus, principalement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

36 % des personnes réinsérées en moins de six mois ont conservé le même emploi

Les personnes qui ont retrouvé rapidement un emploi (moins de six mois après la fin de leur convention de conversion) ont eu le plus souvent accès à un emploi durable (graphique 6). En effet, 36 % des personnes sont toujours dans le même emploi début 1997, soit 16 mois après leur convention de conversion. Elles sont 41 % à avoir toujours un emploi, mais différent du premier, ce qui peut laisser supposer un passage éventuel par une période de chômage. Seuls 21 % des individus ont perdu leur premier emploi et sont au chômage. Certains des emplois trouvés antérieurement étaient des contrats précaires de seulement un mois ou deux.

Deux cadres sur cinq retrouvent un emploi durable après leur convention de conversion. C'est également le cas de 36 % des employés et des ouvriers qualifiés et de seulement 19 % des ouvriers non qualifiés, ces derniers ayant un taux de chômage beaucoup plus élevé (34 %). Les jeunes restent assez nombreux en emploi mais ont plutôt tendance à changer, ils sont 45 % à être dans un emploi différent du premier retrouvé. Par con-



tre, les personnes de 45 ans et plus soit ont conservé le même emploi (40 % d'entre eux), soit sont au chômage début 1997 (28 % contre 21 % et 18 % pour les autres classes d'âge). En Ile-de-France et dans les Bouches-du-Rhône, les emplois durables sont relativement nombreux (respectivement 38 % et 42 %), la situation est plus mitigée dans le Nord (seules 23 % des personnes sont dans le même emploi). Le taux de chômage des personnes réinsérées est beaucoup plus élevé dans cette région (quasiment une personne sur deux).

Une majorité de femmes, d'employés et de cadres suivent des formations au cours de leur convention de conversion

57 % des femmes ont profité de l'opportunité qui leur était offerte

de suivre une formation pendant leur convention contre seulement 44 % des hommes (tableau 2). Les employés et les cadres sont également beaucoup plus nombreux (55 %) à suivre les formations proposées par les Unités Techniques de Reclassement, les ouvriers étant seulement 38 % à en bénéficier. Les personnes de plus de 45 ans sont moins attirées par les formations, cet investissement pouvant paraître trop important à des personnes dont les perspectives de carrière sont plus courtes.

L'enquête laisse apparaître d'importantes disparités locales. Les personnes interrogées dans les Bouches-du-Rhône ont moins fréquenté les formations (32,4 %) que celles de l'Ile-de-France (56,5 %) ou du Nord. Dans ces trois régions, on retrouve les mêmes disparités de comportement selon le sexe, l'âge et la qualification sauf dans les

Tableau 2
Taux de passage en formation

En pourcentage

| | Ensemble | Nord-Pas-de-Calais | Ile-de-France | Bouches-du-Rhône |
|--------------------------|-------------|--------------------|---------------|------------------|
| Moins de 30 ans | 48,7 | 49,9 | 57,4 | 29,1 |
| De 30 à 44 ans | 53,5 | 55,3 | 58,7 | 36,3 |
| 45 ans et plus | 45,4 | 43,1 | 52,8 | 27,1 |
| Hommes | 44,5 | 46,6 | 49,0 | 27,6 |
| Femmes | 57,4 | 57,3 | 64,7 | 38,1 |
| Ouvriers non qualifiés | 38,3 | 44,6 | 16,7 | 37,5 |
| Ouvriers qualifiés | 37,7 | 39,3 | 37,2 | 32,2 |
| Employés | 55,5 | 60,3 | 61,3 | 31,8 |
| Cadres et prof. interm. | 55,1 | 54,2 | 61,9 | 33,2 |
| Ensemble | 50,2 | 50,9 | 56,5 | 32,4 |

Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

Bouches-du-Rhône où les employés et les cadres sont largement moins représentés.

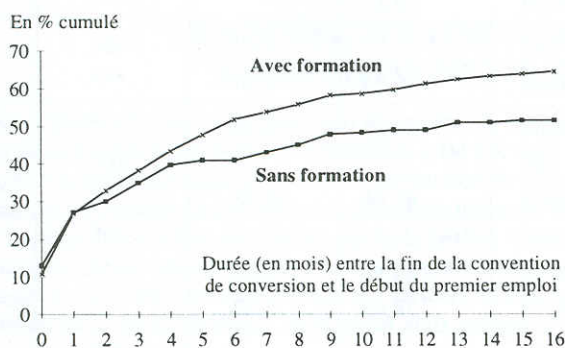
Des formations informatiques et commerciales de courte durée

Deux formations sur cinq sont des formations « informatiques » c'est-à-dire des formations en traitement de l'information, en transmission de données ou en secrétariat-bureautique. La majorité de ces formations est de courte durée, le plus souvent un mois ou moins. En second lieu, les formations les plus

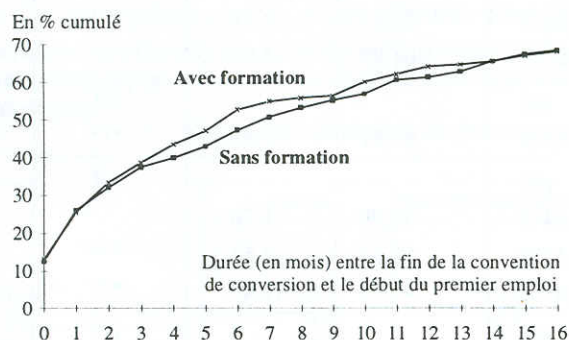
suivies sont « commerciales » au sens large, soit des formations en transport, magasinage, commerce, vente, comptabilité et gestion (27 %). Elles durent plutôt deux à trois mois. Les formations « générales » (principalement en langues), « techniques » (liées à l'industrie) ou « autres » (liées aux services ou à des apprentissages de base) constituent chacune environ 10 % de l'ensemble des formations. En règle générale, les formations sont assez courtes, 94,6 % des formations sont de moins de trois mois et 51,2 % durent seulement un mois.

60 % des femmes ont suivi une formation « informatique » contre seulement 23 % des hommes. Ces derniers ont plutôt suivi des formations commerciales ou techniques. Les formations linguistiques ou informatiques intéressent beaucoup plus les cadres et les employés alors que les formations commerciales ou techniques s'adressent majoritairement aux ouvriers (qualifiés comme non qualifiés). Dans le Nord, les formations techniques sont plus demandées; en Ile-de-France, ce sont plutôt les formations commerciales et dans les Bouches-du-Rhône, les formations informatiques.

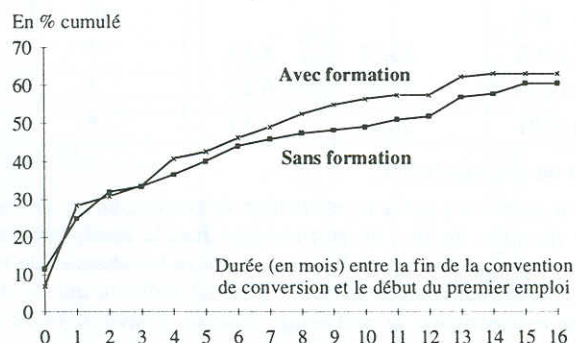
Graphiques 7 - 8 - 9
Taux de retour à l'emploi par région
Taux de retour à l'emploi dans le Nord



Taux de retour à l'emploi dans l'Ile-de-France



Taux de retour à l'emploi dans les Bouches-du-Rhône



Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

Une réinsertion meilleure pour les personnes qui ont suivi une formation pendant leur convention de conversion

Les personnes qui ont suivi des formations pendant leur convention de conversion voient leur retour à l'emploi favorisé même si le différentiel apporté par la formation n'apparaît qu'au bout d'un mois ou deux (graphiques 7, 8 et 9). Ainsi, 66 % des personnes formées ont retrouvé un emploi au bout de seize mois contre seulement 59 % des personnes n'ayant suivi aucune formation. La différence est plus nette si l'on regarde la rapidité de la réinsertion : 52 % des personnes formées ont trouvé un premier emploi avant six mois, contre 44 % des personnes non formées.

Les différences régionales sont flagrantes. Alors qu'en Ile-de-France, la formation semble peu jouer sur les chances de réinsertion, dans le Nord, il y a un écart de treize points entre la proportion de personnes réinsérées avec et sans formation. La différence est plus importante pour ceux qui ont retrouvé du travail dans les six mois après leur sortie du dispositif. Dans les Bouches-du-Rhône, l'influence de la formation est limitée avec seulement deux points de différence.

Cependant, cette influence de la formation peut cacher des différences intrinsèques à la population. Ainsi, une personne déjà avantagée par d'autres critères de sexe, d'âge,... peut suivre une formation et retrouver du travail facilement, la formation n'ayant alors eu aucun impact. Par exemple, en Ile-de-France, les femmes et les personnes de 45 ans et plus sont plus nombreuses à se former que dans les autres régions. Or, cette population

est plutôt désavantagée face au marché du travail, la formation peut donc seulement compenser leur handicap initial.

La formation accroît d'un tiers les chances de retrouver un emploi quand elle n'est pas de trop courte durée

Une comparaison « toutes choses égales par ailleurs » visant à iso-

ler l'effet propre des caractéristiques des populations et du passage en formation confirme l'influence de cette dernière. Un homme d'âge moyen (entre 30 et 44 ans), ouvrier non qualifié, résidant dans le Nord-Pas-de-Calais,... (c'est-à-dire présentant toutes les caractéristiques de référence décrites dans les tableaux 3 et 4) a 60 % de chances de retrouver un emploi dans les 16 mois qui suivent la fin de la convention de conversion. Être une

Tableau 3
Chances d'avoir retrouvé un emploi entre un et seize mois après la fin de la convention de conversion

| Modalités des variables | A paramètre estimé | B probabilité estimée (%) | C Écart/réf. : variation de probabilité entraînée | D Degré de significativité | Odds ratio rapport des « chances » |
|------------------------------------|--------------------|---------------------------|---|----------------------------|------------------------------------|
| Constante | 0,3999 | 59,87 | | ** | 1,492 |
| Homme | réf. | | | réf. | |
| Femme | -0,3659 | 50,85 | -6,24 | *** | 0,694 |
| Moins de 30 ans | -0,0245 | 59,28 | 2,19 | * | 0,976 |
| De 30 à 44 ans | réf. | | | réf. | |
| 45 ans et plus | -0,6832 | 42,96 | -14,12 | *** | 0,505 |
| Nord | réf. | | | réf. | |
| Ile-de-France | 0,2168 | 64,95 | 7,86 | ** | 1,242 |
| Bouches-du-Rhône | -0,0377 | 58,96 | 1,87 | * | 0,963 |
| Ouvrier non qualifié | réf. | | | réf. | |
| Ouvrier qualifié | 0,2533 | 65,77 | 8,68 | * | 1,288 |
| Employé | -0,0621 | 58,37 | 1,28 | * | 0,940 |
| Cadre | 0,0892 | 61,99 | 4,90 | * | 1,093 |
| Pas de formation | réf. | | | réf. | |
| Formation | 0,318 | 67,21 | 10,13 | *** | 1,374 |
| Jusqu'à 3 ans d'expérience | réf. | | | réf. | |
| Expérience de 4 à 5 ans | -0,0445 | 58,79 | 1,70 | * | 0,957 |
| Expérience de 6 à 10 ans | -0,3772 | 50,57 | -6,52 | *** | 0,686 |
| Expérience de plus de 10 ans | -0,6166 | 44,60 | -12,49 | *** | 0,540 |
| Français | réf. | | | réf. | |
| Étranger | -0,8536 | 38,85 | -18,24 | *** | 0,426 |
| 1 à 9 salariés | réf. | | | réf. | |
| 10 à 49 salariés | 0,2508 | 65,72 | 8,63 | ** | 1,285 |
| 50 à 199 salariés | -0,0804 | 57,92 | 0,83 | * | 0,923 |
| 200 salariés et plus | -0,0501 | 58,66 | 1,57 | * | 0,951 |

*** très significatif. ** significativité moyenne. * peu ou pas significatif.

Lecture : La probabilité d'avoir retrouvé au moins un emploi seize mois après sa convention de conversion est de 60 % pour un individu présentant toutes les caractéristiques de référence (homme, de 30 à 44 ans, résidant dans le Nord, ouvrier non qualifié,...). Le fait d'être plus âgé (45 ans ou plus) diminue cette probabilité de 14,1 points et divise les chances de retrouver un emploi par deux (multipliées par 0,505). Les effets sont approximativement additifs : pour un individu qui ne diffère de la référence que par le fait d'être plus âgé et d'avoir une longue expérience, la probabilité diminue d'environ 14,12 + 12,49 par rapport à la référence. Les chances d'avoir retrouvé un emploi sont, dans ce cas, de 33,3 %.

Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

femme diminue ces chances de retour à l'emploi d'un tiers, être plus âgé (plus de 45 ans) ou être étranger les réduit de moitié.

L'appartenance à une catégorie socio-professionnelle ou une autre semble ne pas avoir d'influence sur le retour à l'emploi sauf si l'on considère les seules personnes formées. Ainsi, pour deux personnes ayant suivi une formation, être cadre augmente de 12,5 points la probabilité

de retrouver un emploi par rapport à celle d'un ouvrier non qualifié.

Les personnes ayant une longue expérience professionnelle avant d'être licenciées ont plus de mal à se réinsérer. Une personne ayant travaillé plus de dix ans aura moitié moins de chances de retrouver un emploi qu'une personne ayant travaillé moins de trois ans. Les personnes qui travaillaient dans des

entreprises de taille moyenne se reclassent plus facilement. Ainsi, travailler dans une entreprise de 10 à 49 salariés augmente de 27 % les chances de retrouver un travail par rapport à une personne travaillant dans une entreprise plus petite.

La région joue aussi un rôle significatif dans les processus d'insertion des bénéficiaires de conventions de conversion. C'est en Ile-de-

Tableau 4
Chances d'avoir retrouvé un emploi entre un et seize mois après la fin de la convention de conversion pour les personnes qui ont suivi une formation

| Modalités des variables | A paramètre estimé | B probabilité estimée (%) | C Écart/réf. : variation de probabilité entraînée | D Degré de significativité | Odds ratio rapport des « chances » |
|--|--------------------|---------------------------|---|----------------------------|------------------------------------|
| Constante | 0,2464 | 56,13 | | ** | 1,279 |
| Homme | réf. | | | réf. | |
| Femme | -0,2066 | 50,99 | -6,09 | * | 0,813 |
| Moins de 30 ans | 0,1398 | 59,54 | 2,45 | * | 1,150 |
| De 30 à 44 ans | réf. | | | réf. | |
| 45 ans et plus | -0,4531 | 44,85 | -12,24 | *** | 0,636 |
| Nord | réf. | | | réf. | |
| Ile-de-France | 0,0417 | 57,15 | 0,06 | ** | 1,043 |
| Bouches-du-Rhône | -0,2137 | 50,82 | -6,27 | * | 0,808 |
| Ouvrier non qualifié | réf. | | | réf. | |
| Ouvrier qualifié | 0,243 | 62,00 | 4,91 | * | 1,275 |
| Employé | 0,2427 | 61,99 | 4,90 | * | 1,275 |
| Cadre | 0,5811 | 69,58 | 12,49 | ** | 1,788 |
| Jusqu'à 3 ans d'expérience | réf. | | | réf. | |
| Expérience de 4 à 5 ans | 0,0959 | 58,47 | 1,39 | * | 1,101 |
| Expérience de 6 à 10 ans | -0,2278 | 50,46 | -6,62 | * | 0,796 |
| Expérience de plus de 10 ans | -0,479 | 44,21 | -12,88 | ** | 0,619 |
| Français | réf. | | | réf. | |
| Étranger | -0,9868 | 32,29 | -24,80 | *** | 0,373 |
| Temps de formation de 1 mois | réf. | | | réf. | |
| Temps de formation de 2 mois | 0,3744 | 65,04 | 7,95 | ** | 1,454 |
| Temps de formation de 3 mois et plus | 0,0369 | 57,04 | -0,05 | * | 1,038 |
| Formation générale | réf. | | | réf. | |
| Formation technique | 0,469 | 67,16 | 10,07 | * | 1,598 |
| Formation commerciale | -0,078 | 54,20 | -2,89 | * | 0,925 |
| Formation informatique | -0,3859 | 46,52 | -10,57 | ** | 0,680 |
| Formation autre | 0,032 | 56,92 | -0,17 | * | 1,033 |
| Formation en organisme | réf. | | | réf. | |
| Formation en entreprise | 0,5426 | 68,76 | 11,67 | ** | 1,720 |
| Formation mixte | 0,4531 | 66,81 | 9,72 | * | 1,573 |

*** très significatif. ** significativité moyenne. * peu ou pas significatif.

Lecture : Pour une personne ayant suivi une formation pendant sa convention de conversion, la probabilité d'avoir retrouvé au moins un emploi 16 mois après sa convention de conversion est de 56 % pour un individu présentant toutes les caractéristiques de référence (homme, de 30 à 44 ans, résidant dans le Nord, ouvrier non qualifié,...). Le fait d'être plus âgé (45 ans ou plus) diminue cette probabilité de 12,2 points. Les effets sont approximativement additifs : pour un individu qui ne diffère de la référence que par le fait d'être plus âgé et d'avoir suivi une formation en entreprise, la probabilité diminue seulement de 12,24 + 11,67 par rapport à la référence. Les chances d'avoir retrouvé un emploi sont, dans ce cas, de 55,6 %, les effets positifs de la formation en entreprise compensant quasiment l'effet négatif dû à l'âge.

Source : MES-DARES, Enquête « Trajectoire des adhérents entrés en convention de conversion au deuxième trimestre 1995 ».

France que la probabilité de retrouver un emploi est la plus importante, elle augmente d'un quart les chances de retour à l'emploi par rapport à la région Nord-Pas-de-Calais. Mais cet avantage disparaît quand on s'intéresse aux seules personnes passées par une formation.

Les personnes qui ont suivi une formation ont un tiers de chances en plus de retrouver un emploi par rapport à celles qui n'en ont pas suivi. De plus, si cette formation a été suivie en entreprise plutôt qu'en organisme de formation, les chances de retrouver un emploi augmentent encore de 72 %. Une durée de formation légèrement plus longue (deux mois contre un mois) multi-

plie les chances de retrouver un emploi par un et demi.

En revanche, une formation informatique diminue les chances de retrouver un emploi d'un tiers par rapport à une formation linguistique, ces formations étant sans doute de trop courte durée pour que l'influence soit plus positive. Dans certains cas, ne pas suivre de formation donne une meilleure probabilité de retour à l'emploi que de suivre une formation inadaptée qui n'aura pas ou peu d'influence sur la réemployabilité de la personne concernée.

Dans chaque région, la formation semble avoir une influence. Cependant, quelques spécificités apparaissent

comme l'avantage que donne une formation plutôt technique dans le Nord (laquelle multiplie par trois les chances de retrouver un emploi) ou celui d'une formation de plus longue durée en Ile-de-France (une formation de deux mois multiplie par deux les chances de retrouver un emploi, une formation de plus de trois mois les multiplie par un et demi).

Nathalie CLOAREC
(DARES).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.